

Bureau Veritas Exploitation SAS

MARCQ-EN-BAROEUL
299 rue du Général de Gaulle
59700 MARCQ-EN-BAROEUL France
Téléphone : 03 20 19 25 00
Mail : maxime.quinchon@bureauveritas.com

**A l'attention de UNION GROUPEMENTS D
ACHATS PUBLICS**

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
3 rue du Professeur Laguesse
59000 LILLE

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Rapport de contrôle technique quinquennal d'une installation d'ascenseur(s) non soumis au marquage CE



BÂTIMENT ADMINISTRATION AILE DROITE ASC C12077

Intervention du 28/01/2025

Coordonnées du site :

Nom du site : IVS - Université de Lille - Campus
Eurasante
Latitude : 50.6051
Longitude : 3.0394



Lieu d'intervention : Pharmacie - Batiment Principal
3 rue du Professeur Laguesse
59000 LILLE

Numéro d'affaire : 16926237

Référence du rapport : 16926237/2.2.7.R

Rédigé le : 28/01/2025

Par : Maxime QUINCHON

Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements décrits ci-après.

Ce rapport comprend une fiche par équipement, dans laquelle sont mentionnés la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Chacun de vos équipements peut être soumis à plusieurs réglementations, ce rapport ne concerne que les points exigés par la réglementation prise en référence.

Rappels sur les obligations de l'employeur ou de l'exploitant ci-après désigne le client

Pour la réalisation des vérifications, le client doit mettre à disposition de Bureau Veritas les équipements concernés, clairement identifiés, pendant le temps nécessaire, ainsi que les moyens permettant d'accéder aux différentes parties de ces équipements. Il assure la présence du personnel nécessaire à la conduite, aux examens et essais de ces équipements et met à disposition tous les documents utiles à la réalisation des vérifications.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification par les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, le client décide ou non du maintien en service de chaque équipement.

De plus, le cas échéant le client doit remédier aux écarts ou déficiences constatés lors de la vérification.

Le client doit consigner la vérification ayant fait l'objet du présent rapport dans les documents en sa possession, registre de sécurité de l'établissement et/ou livret d'entretien.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée sur le site nous avons été accueillis par : un agent de sécurité .

Équipement(s) objet(s) du présent rapport

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC : 1

 Fiche n° 1 : BÂTIMENT ADMINISTRATION / AILE EST

Marque: SCHINDLER Type: ADHERENCE n°interne: JZB36

Avis général : **Demande de mise à l'arrêt** : Les vérifications ont fait apparaître des déficiences ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport / IVS - Université de Lille - Campus Eurasante

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

N° interne : JZB36

Localisation : BÂTIMENT ADMINISTRATION > AILE EST

Marque : SCHINDLER

Type : ADHERENCE

Année de mise en service : MODERN 2013

Point vérifié	Actions à entreprendre
8.4- Dispositif de demande de secours	Le dispositif de demande de secours ne fonctionne pas, y remédier.
	<i>Action à entreprendre ayant conduit à la demande de mise à l'arrêt</i>
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement:
MQ/280125/100736/0	28/01/2025 NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



5.5- Eléments constitutifs (dont vitrage) **Remplacer le ferme porte du 2eme étage;**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement:
MQ/280125/100821/0 28/01/2025 **NOUVEAU**

7.1- Eléments constitutifs (parois, plancher, toit) **Remettre une visse manquante sur la tôle chasse pied.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement:
MQ/280125/092105/0 28/01/2025 **NOUVEAU**

7.1- Eléments constitutifs (parois, plancher, toit) **Assurer le fonctionnement du contact de deployment de la tôle chasse pieds.**

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement:
MQ/280125/092343/0 28/01/2025 **NOUVEAU**

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	Actions à entreprendre
7.11- Eclairage de secours	L'éclairage de secours de la cabine ne fonctionne pas.
Code Obs. : MQ/280125/102434/0	Date de 1 ^{er} signalement: 28/01/2025 NOUVEAU
11.3- Limiteur de vitesse si ascenseur électrique	Enrayer l'oxydation du câble de limiteur de vitesse.
Code Obs. : LP/260821/092813/0	Date de 1 ^{er} signalement: 26/08/2021
12.8- Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité)	Tenir à disposition la fiche descriptive des risques identifiés par le prestataire d'entretien de l'appareil dans le cadre de son étude de sécurité
Code Obs. : MQ/280125/143810/0	Date de 1 ^{er} signalement: 28/01/2025 NOUVEAU
22- Autres points	Remettre en place la protection des points entrants de la machine. (carters démontés côté fenêtre)
Code Obs. : MQ/280125/100923/0	Date de 1 ^{er} signalement: 28/01/2025 NOUVEAU
22- Autres points	Obturer l'ouverture dans le bornier moteur (risque de contact direct)
Code Obs. : MQ/280125/102255/0	Date de 1 ^{er} signalement: 28/01/2025 NOUVEAU

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° interne : JZB36
	Marque : SCHINDLER	

	Type : ADHERENCE Nature : ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC Date de mise en service : MODERN 2013	Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010
	Localisation : BÂTIMENT ADMINISTRATION / AILE EST	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M MALLET (OTIS)

 **Avis général : Demande de mise à l'arrêt** : Les vérifications ont fait apparaître des défauts ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des " actions à entreprendre " qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.

Points non satisfaisants - Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des actions à entreprendre »

Etude de sécurité

Généralités

Dates

Date d'actualisation de l'étude : **26/08/2021**

Accès et cheminement

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Local machines et/ou poulies

Risque(s) : **Présence de ressaut ou marche (Chute plain-pied)**

Toit de cabine

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Gaine (portes et portillons de visite ou de secours)

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Cuvette

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Portes palières

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Caractéristiques

Caractéristiques de l'établissement

Type d'établissement : **R.S**
 Origine du classement : **Mentionné sur le registre de sécurité**

Catégorie : **1**
 Activité : **ADMINISTRATION**

Type d'établissement

Type d'établissement : **ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - 1er GROUPE**

Caractéristiques générales de l'appareil

Désignation de l'appareil

Désignation : **Ascenseur**

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° interne : JZB36
	Marque : SCHINDLER	

Présence d'un RVRAT : NON	Marquage CE : NON
----------------------------------	--------------------------

Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie : Haute Autre accès à la machinerie : Escalier	Accès à la machinerie : Porte Accès à la cuvette : Porte palière
---	---

Entraînement

Entraînement électrique : à adhérence	Autre entraînement électrique : variation continue de vitesse
--	--

Caractéristiques techniques

Nombre de niveaux : 4 Charge (kg) : 450 Vitesse (m/s) : 1.0	Nombre de services : 1 Nombre de personnes : 6
--	---

Suspentes

Suspentes : Câble(s) Diamètre/Pas (mm) : 11.0	Nombre : 3
--	-------------------

Caractéristiques des portes

Portes

Portes cabines : automatiques à ouverture latérale	Portes palières : battantes
---	------------------------------------

Aspects documentaires

Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions

Présentée : Non

Commentaire : Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification des éléments de guidage, nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.
--

Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions

Présenté : Non

Commentaire : Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification des suspentes et leurs attaches, nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.
--

Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions

Présenté : Non

Commentaire : Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer la vérification des mécanismes de levage, nous avons procédé à leur vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.

Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions

Présenté : Non

Commentaire : Le prestataire titulaire du contrat d'entretien n'ayant pu démontrer l'efficacité de fonctionnement du dispositif parachute, nous avons procédé à sa vérification au cours de cette visite, conformément à l'arrêté du 29/12/2010.

Documents mis à notre disposition par le propriétaire

Etude de sécurité

Présentée : Oui Réalisée par : ORONA	Etude de sécurité du : 14/06/2019
---	--

Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° interne : JZB36
	Marque : SCHINDLER	

Présenté : Oui Etat : Complet	Dossier technique de l'appareil : CID
--	--

Carnet d'entretien

Présenté : Oui	Carnet d'entretien ou JZB36 rapport d'activité de l'appareil :
-----------------------	--

Registre de sécurité

Présenté : Oui

Rapport de vérification après travaux

Présenté : Non

Rapport de contrôle technique suivant R.134-11

Présenté : Non

Liste des points applicables

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinuée : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné. Les avis sont libellés comme suit: **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
A.	Aspects documentaires		4.2	Affichage (déplacement de la cabine)	S
A.1	Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions	S	4.4	Organes de commande avec voyant	S
A.2	Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions	S	5.	Portes palières	
A.3	Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions	S	5.1	Serrures, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection projections de liquides	S
A.4	Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions	S	5.2	Condamnations électriques contrôle de fermeture	S
B.	Documents mis à notre disposition par le propriétaire		5.3	Déverrouillage de secours	S
B.1	Etude de sécurité	S	5.5	Eléments constitutifs (dont vitrage)	NS
B.2	Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien	S	6.	Organes de suspension	
B.3	Carnet d'entretien	S	6.2	Etat général	S
B.4	Registre de sécurité	S	6.3	Attaches	S
B.5	Rapport de vérification après travaux	S	6.4	Poulies, pignons, protecteurs	S
B.6	Rapport de contrôle technique suivant R.134-11	S	7.	Cabine	
1.	Gaine		7.1	Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	NS
1.1	Parois de protection	S	7.5	Porte(s) de cabine (protection passage)	S
1.3	Garde-pieds, seuils	S	7.7	Contrôle de fermeture de la porte de cabine	S
1.4	Moyen d'accès à la cuvette	S	7.8	Eclairage normal	S
2.	Cuvette		7.10	Affichage	S
2.1	Etat général	S	7.11	Eclairage de secours	NS
2.2	Dispositif d'arrêt	S	8.	Organes de commande en cabine	
2.5	Amortisseurs, socles, butées	S	8.1	Organe de commande	S
2.6	Eclairage	S	8.3	Bouton de réouverture des portes	S
3.	Guidages		8.4	Dispositif de demande de secours	NS
3.1	Eléments de guidage	S	11.	Dispositif de sécurité	
4.	Equipement des paliers		11.1	Parachute cabine pour ascenseurs électriques	S
4.1	Signalisation présence cabine, sens de déplacement	S	11.3	Limiteur de vitesse si ascenseur électrique	NS
			11.7	Dispositif de contrôle de rupture ou de mou de suspente	S
			11.9	Hors-course en manoeuvre normale	S
			12.	Locaux de la machine et des poulies	
			12.1	Accès aux locaux	S

«Référentiel» V 7

«Référentiel» V 7

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° interne : JZB36
	Marque : SCHINDLER	

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
12.5	Eclairage normal et de secours	S	13.5	Précision d'arrêt de la cabine «Référentiel» V 7	S
12.7	Consignes	S			
12.8	Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité)	NS			
13.	Machine				
13.1	Mécanismes	S			
	«Référentiel» V 7				

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° interne : JZB36
	Marque : SCHINDLER	

Détail des points de contrôle

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2010, la vérification:

-De l'efficacité du fonctionnement du dispositif parachute

-De l'état de conservation des éléments de guidage, des suspentes et leurs attaches et des mécanismes de levage, peut ne pas avoir été réalisée au titre de la présente inspection si les preuves documentaires de sa réalisation par le prestataire du contrat d'entretien ont pu nous être apportées. Dans ce cas, il en est fait mention au présent rapport.